



NOM :

Prénom (s) :

Date de naissance :

Situation actuelle :  retraité  en activité  demandeur d'emploi  
 étudiant  autre

Profession ou dernière profession exercée :

Adresse

complète :

Numéro(s) de téléphone : Fixe

Portable

Courriel\*:

*Tout en MAJUSCULES*

\*Sauf si vous ne voulez pas être contacté et recevoir nos informations par ce biais.

Étiez-vous déjà auditeur en 2019-2020 ?  oui  non

L'Université Ouverte est un service commun adossé à une association, l'ADAUO.  
L'inscription impose le paiement des droits universitaires et de la participation associative.

**Inscription à l'Université Ouverte, Service commun**

Je soussigné(e), déclare m'inscrire à l'UO, service commun de l'Université de Franche-Comté, et règle les droits d'inscription par chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'UFC.

Montant : **44 euros** (exonération possible : voir rubrique Conditions d'exonération)

\* Il n'y aura pas de remboursement des droits d'inscription, quel qu'en soit le motif.

À

Signature

**Adhésion à l'ADAUO, Association pour le développement des activités de l'Université Ouverte**

Je déclare adhérer à l'ADAUO (association loi 1901, statuts consultables au siège de l'UO), conventionnée avec l'Université et qui assure le tiers des enseignements et activités.

ADAUO : **38 euros** par chèque à l'ordre de l'ADAUO (dont 10€ d'adhésion, 28€ pour les enseignements et activités).

\* Aucune exonération de la cotisation n'est possible.

Signature

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Année 2020-2021

L'inscription à l'UO est ouverte à tous, sans considération d'âge, ni de diplôme.  
Les inscriptions débuteront le **jeudi 3 septembre 2020**, y compris par correspondance, modalité qui doit rester exceptionnelle et elles seront possibles tout au long de l'année.  
Le programme général (Besançon et Antennes) sera mis en ligne le 2 septembre 2020.  
Le programme de votre antenne est consultable sur le site de l'Université Ouverte,

<http://universite-ouverte.univ-fcomte.fr>

**Attention : l'inscription se prend au lieu de la domiciliation**

### Pour vous inscrire

**Dès le 03 septembre 2020 :**

- Jeudi 03 septembre, salle Batifol, de 15h à 16h30
- Mardi 08 septembre, salle Batifol, de 9h à 11h
- Jeudi 10 septembre, salle Batifol, de 15h à 17h
- Lundi 14 septembre, Hall de l'Auditorium, de 14h à 16h

Salle Batifol : Espace Jeanne Schlotterer, Esplanade Charles de GAULLE, 70200 Lure

**Après la rentrée :**

Les demandes d'inscription seront à déposer avant les conférences ou à l'Auditorium.

**Contact :**

Auditorium, place de la Libération LURE  
Tel : 03 84 30 33 42

### Liste des pièces à fournir

- La fiche d'inscription complétée
- Une photo d'identité récente
- Le paiement de votre inscription réparti en 2 chèques :
  - 1 chèque pour les droits universitaires généraux d'un montant de 44€ à l'ordre de « **Agent comptable de l'Université de Franche-Comté** »
  - 1 chèque d'un montant de 38€ à l'ordre de « **ADAUO** »

**NB :** si vous suivez un cours à effectif limité à Besançon ou dans une autre antenne, prière de contacter l'antenne concernée.

### Conditions d'exonération

L'exonération des seuls **droits universitaires** doit être demandée le jour de l'inscription. Elle est soumise à une **double condition** :

- ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu ;
  - avoir un revenu fiscal de référence **2020** ne dépassant pas :
    - 13 922 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées. Par demi-part supplémentaire : + 2 934
    - 22 725 euros pour les personnes soumises à une imposition commune. Par demi part supplémentaire : + 1 487 euros.
- Il est nécessaire de fournir le dernier avis d'imposition.
- Attention : l'adhésion à l'association ADAUO et aux cours à effectif limité ne peut faire l'objet d'aucune exonération. Pour les **étudiants** régulièrement inscrits à l'Université de Franche-Comté, **l'exonération est de droit**, sauf pour l'adhésion à l'ADAUO et les cours à effectif limité. Merci de vous présenter le jour de l'inscription avec votre carte d'étudiant 2020-2021.

**Aucun remboursement ne pourra intervenir après l'inscription, quel que soit le motif de la demande.**